

Département de Lot-et-Garonne
VILLE LE PASSAGE D'AGEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2026

Le Conseil Municipal de la Ville Le Passage d'Agen s'est réuni en séance publique le samedi vingt-huit mars deux mil vingt-six à quatorze heures

PRÉSENTS : M. FREMY Gilles, Mme GILARD Sidonie, M JIMENEZ Jean-Louis, Mme BENATTI Sylvie, M PERIE Lionel, Mme VIGUIE Laurence, M CHAUBIN Serge, M CUESTA Serge, Mme VENIAT Maryse, M GALABRUN Maxime, Mme POUJON Sylvette, M LEFELLE Cédric, Mme LAIDIN Sophie, M BOUDIE William, Mme MAUCLER Estelle, M DELSUQUET Christian, Mme LAHARIE Anne-Laure, M JULIEN Thibaut, Mme BORTOLUSSI Julia, M GILARD Sébastien, Mme LAMBARDIN Viviane, M ALLOEND-BESSAND Pierre-Charles, M GARCIA Francis, Mme SAZI Patricia, M MIRANDE Jean-Jacques, Mme FOUQUET Maïté, M MOREAU Michaël, Mme BERTHOUMIEU Isabelle

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme PINCIN Emilienne

POUVOIR : Mme PINCIN Emilienne à M FREMY Gilles

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BORTOLUSSI Julia

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29

Date de la convocation : 24 mars 2026

Date de l'affichage : 24 mars 2026

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Délibération n°2026-51

VU l'article L 2122-22 CGCT selon lequel le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

VU les articles L 2121-1, L 2122-4, L 2122-4-1, L 2122-7 et L 2122-7-2 CGCT ;

Considérant que le Conseil municipal compte 29 membres

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer à 7 le nombre d'Adjoints au Maire**

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Passage d'Agen, 2 avril 2026

La Secrétaire de séance,

Julia BORTOLUSSI



Le Maire,

Gilles FREMY